



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



PROJET FINANCE PAR



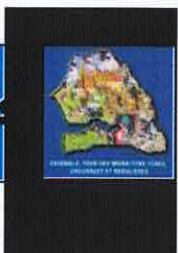
ROYAUME D'ESPAGNE



**Projet « Renforcement de la gouvernance inclusive de la Migration au Sénégal, en vue d'améliorer la synergie Migration et Développement » T05-EUTF-SAH-SN-06-03**



**LETTRÉ D'ENGAGEMENT  
DOSSIERS COLLECTIFS & DOSSIERS INDIVIDUELS  
FONDS REGIONAUX / REGION DE THIES**



\_\_\_\_\_, moi Responsable moral ou Représentant Légal de l'Entreprise  
ou Porteur du dossier de candidature

Entreprise Dénommé (ée): .....

NINEA de l'Entreprise .....

Numéro RCCM de l'Entreprise .....

Siège Sociale de l'Entreprise .....

Titre du Projet .....

Localisation de l'activité

Commune ..... Département..... Région .....

Secteur Activité .....

Siège Sociale de l'Entreprise .....

Mr / Mme .....

Responsable Morale ou Representant Légal de l'Entreprise ou Candidat Porteur du Dossier

Né (e) le ..... à .....

Titulaire de la CIN (CEDEAO), Numéro  
Délivrée le ..... à .....

Date d'Expiration le .....

Adresse (Sénégal) .....

Numéro de Téléphone .....

Adresse mail .....

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent engagement a pour objet de garantir une collaboration sincère et rigoureuse du Candidat bénéficiaire des Fonds, avec le Projet « GMD » à travers l'équipe BAOS basée sur le territoire d'intervention, d'une part et d'autre part avec l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec la DGASE.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

Le Candidat porteur du dossier ou l'entreprise, à travers son Représent s'engage à :

- Être à la disposition du Projet « GMD » représenté par l'Equipe du BAOS de votre Région d'intervention, de l'Unité de Gestion du Projet et de la DGASE / MAESE, tout au long du processus de subvention, ou bien se faire représenter par votre Représentant Légal ;
- Accepter de signer ce document d'engagement ;
- **Une fois votre dossier sélectionné définitivement**, Accepter d'ouvrir un compte bancaire (au Sénégal) dédié à la subvention (aux Fonds de Roulement si nécessaire), dans une Institution financière de la place, logée dans la région d'intervention. Ledit compte doit être maintenu ouvert au moins durant les deux (2) ans correspondant à la première et à la deuxième annualité du projet ;
- **Une fois subventionné**, Garantir l'exécution de toutes les dépenses relatives aux fonds de roulement de l'action proposée dans le respect des règles comptables telles que spécifiées par l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec la DGASE ;
- **Une fois votre dossier sélectionné définitivement**, Accepter que l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec l'équipe BAOS de votre Région et la DGASE procède selon ses procédures aux achats de tous les matériels et équipements d'investissement.
- **Une fois subventionné**, Accepter de garder et d'entretenir le matériel et les équipements d'exploitation remis par le Projet « GMD », au moins durant les deux (2) ans qui correspondront à la première et à la deuxième annualité du projet.
- **Une fois subventionné**, Accepter de recevoir l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec l'équipe BAOS de votre Région et la DGASE , sur le terrain où se déroule votre activité, pour leur permettre de voir l'état d'avancement de votre projet;
- **Une fois subventionné**, Accepter de présenter à l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec l'équipe BAOS de votre Région et la DGASE un rapport périodique par cycle d'exploitation sur l'état d'avancement de votre activité;

- **Une fois subventionné**, Accepter d'intégrer les remarques, suggestions, orientations et recommandations de l'Unité de Gestion du Projet « GMD », en rapport avec l'équipe BAOS de votre Région et la DGASE, dans le cadre du suivi de votre activité;
- A défaut du respect des engagements pris, accepter la résiliation du rapport de collaboration avec le Projet « GMD » qui sera matérialisée par le retrait purement et simplement du matériel et des équipements d'exploitation.

Une telle action pourra être exécutée par l'équipe BAOS de votre Région en rapport avec l'Unité de Gestion du Projet, par l'Unité de Gestion du Projet elle-même ou bien par la DGASE qui se trouve être la tutelle.

### **ARTICLE 3 : DUREE DE L'ENGAGEMENT**

La présent engagement prend effet à compter de sa date de signature par le candidat. Il est conclu pour une durée de deux (02) ans.

### **ARTICLE 4 : MODIFICATION OU REVISION DE L'ENGAGEMENT**

Toute révision doit être effectuée en commun accord avec le bénéficiaire et le Projet « GMD » à travers l'Unité de Gestion du Projet en rapport avec la DGASE .

Fait à Dakar,  
Le / / 2022

**Pour Le Candidat :**

**Pour le BAOS de Thiès  
Le Comité Technique d'Evaluation**

**La Codirection**  
De l'Unité de Gestion du Projet - GMD / DGASE / MAESE

